

Allocation familiales

Par Nougatruc, le 27/07/2020 à 13:06

Perso

Par Visiteur, le 27/07/2020 à 13:41

Bonjour

Le seul cheminement que je connaisse, si votre requête n'aboutit pas favorablement, est de contacte le médiateur et au delà, vous retourner vers la Commission de Recours Amiable de la CAF. Encore plus loin, en dernier secours, vous pourrez lancer la procédure contentieuse auprès du Tribunal Administratif.

Par Visiteur, le 27/07/2020 à 13:42

LIEN SUR LE SUJET

https://www.aide-sociale.fr/reclamation-caf/#m%C3%A9diateur